

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 5 octobre 2023

Date d'affichage 5 octobre 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

Présents : 22

Excusés : 7 dont 7 procurations

Votants : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231011-DEL_23_10_11_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le ONZE OCTOBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Eric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel BOIS, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Lionel COURTEMANCHE.

Excusés :

M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Didier REVEAU),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à Eric PAPILLON),
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Françoise PELLODI),
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à Gérard GUESNE),
Mme Edith ALIX	(Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL),
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Christiane VAN RYSSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SIGNATURE D'UN ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ AXIANS

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en 2022, la société Axians a remporté le marché des équipements réseaux et des serveurs informatiques pour la Ville. Ce marché s'est basé sur le rapport de la société C-Isop, AMO de la Collectivité. Cette société a proposé un rapport plutôt générique qui malgré le coût facturé n'est pas particulièrement adapté et comporte des omissions.

Considérant que Axians s'étant basé sur ce rapport, leur proposition nécessiterait un redimensionnement en fonction des besoins de la Collectivité par le biais d'un accord transactionnel. Cet accord porterait sur trois points essentiels du marché :

Points qui pourraient être modifiés :

Dans le DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire) : deux lignes sont à modifier.

o **La sauvegarde N°3** qui doit être externalisée pour palier à des risques directs sur le lieu principal, était proposée dans le cloud pour 60 000 € sur 5 ans. Étant donné que la Ville possède de nombreux sites, il paraîtrait évident de placer cette sauvegarde sur l'un d'eux. La Ville pourrait donc investir dans un système de sauvegarde classique à 5000 € qu'elle pourrait installer sur un site approprié.

o **Pour la maintenance** il était prévu un montant de 526,80 € TTC mensuel (6321,60 € TTC/an) de support avec le prestataire. La collectivité s'étant dotée d'un informaticien, le recours au support extérieur est bien plus faible. Il serait opportun de demander de passer à un pack de 10 heures annuel pour 950 € /an.

o Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) doit être révisé concernant **l'achat du matériel**. Un accord a été trouvé avec la société Axians concernant l'ajout d'éléments, le matériel ayant évolué depuis la conclusion du marché. Il a été jugé préférable, dans le cadre d'une vision à long terme, de choisir certains éléments de gamme supérieure, comme les commutateurs. Les besoins en débit ne vont faire que croître face aux nouveaux usages (visioconférences, télétravail, applications en ligne).

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de l'accord transactionnel sur les trois points concernés.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, relatif à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Christiane VAN RYSSEL

Le Maire,
Didier REVEAU